



AVIS

# Avis sur les orientations budgétaires 2026

OCTOBRE 2025





## AVIS Sur les orientations budgétaires 2026

Assemblée plénière du 13 octobre 2025

Rapporteur : Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget -Finances »

Résultats des votes :

159 votants

151 ont voté POUR

0 ont voté CONTRE

8 se sont abstenus

Numéro de l'avis : 2025-14

## Sommaire

1	Le projet de l'Exécutif.....	4
1.1	Une stratégie budgétaire régionale maintenue dans un contexte d'incertitudes particulièrement fortes pour la France .....	4
1.2	L'hypothèse budgétaire pour 2026.....	7
1.2.1	Un nouveau périmètre budgétaire depuis 2025.....	7
1.2.2	Les évolutions globales du budget réalisé estimé, de 2025 à 2026 .....	7
1.2.3	L'impact des décisions de l'Etat relatives à la contribution au déficit public .....	8
1.2.4	L'évolution du volume global des recettes.....	9
1.2.5	L'évolution des dépenses de crédits de paiement .....	9
1.2.6	Les engagements pluriannuels de dépenses d'investissement.....	9
2	Les observations du CESER.....	10
2.1	Le CESER approuve pleinement le choix, dans une situation politique nationale incertaine, de voter le budget primitif en décembre. ....	10
2.2	Pour le CESER, la présentation du document d'orientations budgétaires appelle des compléments .....	10
2.3	Le CESER prend acte du projet de stabilité totale du budget de 2025 à 2026 .....	10
2.4	Le CESER souhaite qu'un éclairage très précis lui soit apporté sur le dossier du financement des matériels roulants ferroviaires à très fort impact budgétaire ..	11
2.5	Pour le CESER, une appréhension des fonds européens gérés par la Région est essentielle.....	11
	Annexes .....	12
	Contributeurs.....	13
	Remerciements.....	15
	Déclarations des groupes.....	16
	Résultats des votes individuels .....	23

Le CESER répond à ses obligations légales de consultation sur les orientations budgétaires de la Région en procédant d'abord à une analyse pédagogique puis en formulant ses observations.

# 1 Le projet de l'Exécutif

## 1.1 Une stratégie budgétaire régionale maintenue dans un contexte d'incertitudes particulièrement fortes pour la France

Le budget régional doit être élaboré alors que de nombreux clignotants s'allument pour les entreprises et les ménages en France :

- Celui de la menace militaire russe avec la guerre en Ukraine et potentiellement en Europe, alors que cette dernière, dépendante des Etats Unis, y était peu préparée.
- Celui de la stratégie économique américaine pénalisant le commerce extérieur moteur de la croissance.
- Celui de la dette publique française dont le ratio est parmi les plus élevés d'Europe, après la Grèce et l'Italie.
- Celui d'une trajectoire pluriannuelle du déficit public national parmi les plus préoccupantes du continent derrière la Pologne et la Roumanie.
- Celui d'une situation politique inédite avec une majorité à l'Assemblée nationale et un Gouvernement introuvables, et une loi de finances 2026 probablement reconduite à l'identique.
- Celui d'un rendement médiocre de la TVA à l'échelle nationale, dans un contexte d'inflation ralentie.

Le cumul de ces incertitudes fait peser un risque élevé de perte de PIB national.

Ce contexte international et national difficile vient pénaliser la stratégie budgétaire régionale de mandat dont les principes se sont confirmés en 2024 et sont réaffirmés par l'Exécutif dans les orientations budgétaires pour 2026 :

- Progression des dépenses de fonctionnement (+1,2 % en 2024) en deçà de celle des recettes de fonctionnement (+2,1 % en 2024).
- Haut niveau d'épargne brute. En 2024 il a atteint 26 % des recettes de fonctionnement, un taux toujours supérieur à l'engagement en début de mandat d'excéder un taux de 23 %.
- Crédits d'investissement à haut niveau.

- Capacité de désendettement maintenue à moins de 4 ans durant le mandat. Il s'est établi à 3 ans, au niveau le plus faible de l'ensemble des Régions.
- Préservation de la notation de la Région à un bon niveau pour accéder au marché financier alors que celle de la France a été rétrogradée.

Tableau : Evolution du budget réalisé estimé par les orientations budgétaires pour 2026 (mouvements réels)

En M€	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021	Réalisé CA 2022	CA 2023 réalisé	CA 2024 réalisé	CA 2025 estimé octobre 2025 (a)	2026 CA estimé octobre 2025 (b)	Evolution (b)-(a)
<b>Recettes</b>									
Fonctionnement	3 205	3 063	3 187	3 344	3 415	3 487	3 910 ?	3 944	+34
Investissement hors emprunt	288 Hors FEADER	400	435	446	519	412	828	645	-183
Emprunts mobilisés	175	240	405	173	239	320	219	223	+4
<b>Total recettes hors FEADER</b>	<b>3 668</b>	<b>3 703</b>	<b>4 027</b>	<b>3 963</b>	<b>4 173</b>	<b>4 219</b>	<b>4 957</b>	<b>4 812</b>	<b>-145</b>
FEADER (investissement)	401	413	402	400	390	139	160 ?	?	
<b>Total recettes avec FEADER</b>	<b>4 069</b>	<b>4 116</b>	<b>4 429</b>	<b>3 563</b>	<b>4 563</b>	<b>4 358</b>	<b>5 117 ?</b>	<b>?</b>	
<b>Dépenses</b>									
Fonctionnement	2 445	2 300	2 403	2 463	2 549	2 585	3 014	3 059	+45
Investissement hors dette	1 487 (Y compris FEADER)	1 663 (Y compris FEADER)	1 614	1 711	1 745	1 493	1 865 ?	60 ?	
(Investissement hors FEADER et dette)	(1 086) Hors FEADER et hors dette	(1 250) Hors FEADER et hors dette	(1 414) Hors FEADER et dette	(1 311) Hors FEADER et dette	(1 355)	(1 354)	(1 705)	(1 500)	-205
(investissement hors FEADER, hors dette hors matériel roulant)	?	?	?	?	(1 200)	(1 210)	(1 280 ?)	(1 270)	-10
Remboursement capital dette	178	176	199	197	239	320	219	223	+4
FEADER	401	413	402	400	390	139	160 ?	?	
<b>Total dépenses</b>	<b>4 110</b>	<b>4 139</b>	<b>4 418</b>	<b>4 371</b>	<b>4 533</b>	<b>4 398</b>	<b>5 098</b>		
(Total dépenses hors FEADER)	(3 709) Hors FEADER	(3 726) Hors FEADER	(4 018) Hors FEADER	(3 971) Hors FEADER	(4 143)	(4 259)	(4 938)	(4 719)	-219
-Solde de clôture reporté	34	11	20,3	13,5	44	4,2			

## 1.2 L'hypothèse budgétaire pour 2026

Comme habituellement, les données proposées sont celles des budgets réalisés au compte administratif ou en estimation de réalisation, à ne pas confondre avec les budgets primitifs toujours plus élevés, par construction ; un budget prévisionnel n'étant jamais réalisé à 100 % dans l'exercice, surtout en investissement.

### 1.2.1 Un nouveau périmètre budgétaire depuis 2025

En préalable à l'examen des évolutions budgétaires de 2025 à 2026, il convient de rappeler le considérable changement de périmètre budgétaire intervenu en 2025 en section de fonctionnement comme en section d'investissement, par suite de l'ouverture de la phase transitoire vers l'ouverture concurrentielle de l'exploitation des services TER.

En section de fonctionnement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de la convention Région SNCF pour la période 2024-2033 adoptée en décembre 2023, on n'inscrit plus seulement une subvention d'équilibre versée à la SNCF mais l'ensemble des recettes et charges de l'exploitation des services. A ce titre il a donc été prévu une dépense et une recette de 365 M€ en 2025, enveloppe proposée en légère progression à 370 M€ en 2026.

En section d'investissement, sont inscrits désormais depuis 2025 les mouvements financiers -là encore équilibrés en recettes et dépenses – entre la Région et une société publique locale créée par elle avec un autre actionnaire pour porter les actifs matériels roulants et ateliers de réparation. La Région doit en effet reprendre les biens affectés au service TER pour garantir aux opérateurs une équité de traitement, et a décidé de les confier à cette société. A ce titre la Région reçoit de la SPL des droits d'entrée prévus dans le document d'orientations budgétaires à hauteur de 423 M€ en 2025 et 229 M€ en 2026, en réduction de 194 M€. Pour les deux exercices 2025 et 2026 ce sont 652 M€ de droits d'entrée qui devraient être versés par la SPL à la Région de façon à couvrir à la même hauteur en dépenses les besoins d'investissement de la Région en matériel roulant.

### 1.2.2 Les évolutions globales du budget réalisé estimé, de 2025 à 2026

Si on considère le budget réalisé estimé **total hors FEADER**, il ressort du projet de l'Exécutif une enveloppe de dépenses de 4938 M€ en 2025 et de 4719 M€ en 2026, en réduction de 219 M€. Rappelons que le FEADER, géré partiellement par la Région pour les mesures non « surfaciques », mais non maîtrisé par la Région, doit être inscrit dans le

budget régional par obligation légale. Il est habituel de le retrancher pour établir des comparaisons compréhensibles d'un exercice à l'autre.

Pour faciliter les comparaisons, il est également opportun de faire abstraction de l'investissement dans le matériel roulant traduit par des écritures entre Région et SPL. **Hors FEADER et hors investissement dans le matériel roulant**, l'enveloppe budgétaire réalisée estimée dans les orientations budgétaires passe de 4938-423 = 4 515 M€ en 2025 à 4719-229= 4490 M€ en 2026, en diminution de 25 M€, c'est-à-dire observant **une stabilité quasi-totale**.

### 1.2.3 L'impact des décisions de l'Etat relatives à la contribution au déficit public

En l'absence possible de loi de finances pour 2026, c'est celle de 2025 qui devrait être applicable par douzième pendant quelques mois.

Au moment de l'élaboration du document d'orientations budgétaires, l'Exécutif ignorait encore cette situation mais a retenu une hypothèse prudentielle (projet Gouvernement BAYROU) liée aux décisions de l'Etat de faire contribuer la Région à la réduction du déficit public.

L'Etat fonde son choix sur le fait que selon l'INSEE les administrations publiques locales contribuent à 10 % du besoin de financement public national (16,7 milliards d'euros sur une enveloppe de 168, 57 milliards)

Il résulte des décisions potentielles de l'Etat deux hypothèses de l'Exécutif :

- En recettes de fonctionnement, la reconduction du gel des fractions de TVA qui constituent plus de 60 % de l'enveloppe des recettes de fonctionnement de la Région. La perte prévisionnelle de la dynamique de TVA depuis 2024, en considérant une tendance de 3 % l'an, pourrait atteindre 132 M€ pour l'exercice 2026 après une perte de 63 M€ en 2025 soit 195 M€ de manque à gagner dans les caisses de la Région
- En dépenses et pour partie en recettes de fonctionnement, le renforcement de la contribution du Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes (DILICO). Cette contribution est une épargne forcée de toutes les collectivités locales en année N sur compte au trésor fonctionnant comme un fonds de réserve remboursable par tiers en année N+1. C'est ainsi que la Région verse 35 M€ en dépenses de fonctionnement 2025 et devrait en récupérer 10 M€ en recettes de fonctionnement 2026. Pour 2026, l'Exécutif a retenu une hypothèse pessimiste (projet Gouvernement BAYROU) d'un versement supplémentaire de 45 M€ soit 80 M€ en 2026 de façon à intégrer le principe d'une plus forte contribution relative des Régions par rapport aux Départements et au bloc local. Pour les deux exercices cumulés, ce seraient 115 M€ qui seraient versés, remboursables en partie plus tard.

## 1.2.4 L'évolution du volume global des recettes

Ce volume global hors FEADER est réduit de 145 M€ en raison de la diminution des droits d'entrée versés par la SPL Actifs ferroviaires (-194 M€).

Si on fait abstraction de ce poste, les recettes sont globalement constantes : +34 M€ en fonctionnement ; +11 M€ en investissement hors dette ; +4 M€ d'emprunts mobilisés.

Les recettes en évolution les plus significatives sont :

- Le FCTVA en hausse de 27 M€ en raison du fort investissement en maîtrise d'ouvrage en année N-1.
- Les fonds européens dont les mouvements sont toujours variables.
- L'effet de l'élargissement de l'assiette des cartes grises.

## 1.2.5 L'évolution des dépenses de crédits de paiement

En fonctionnement, les dépenses augmentent de 1,5 %, et sont stables hors DILICO prévu en progression de 45 M€ de 2025 à 2026.

En investissement, on retrouve l'impact à hauteur de -194 M€ de la baisse des financements de matériel roulant ferroviaire entre 2025 et 2026, corrélée à la baisse des droits d'entrée de la SPL en recettes. Les autres investissements hors dette et FEADER se réduisent de  $205 - 194 = 11$  M€.

Le remboursement de la dette en capital augmente de 4M€ (+1,8 %), comme le montant des emprunts mobilisés. La dette directe reste stable à hauteur de 2554 M€.

## 1.2.6 Les engagements pluriannuels de dépenses d'investissement

Le document d'orientations budgétaires reprend pour la seule section d'investissement la présentation du compte administratif 2024 qui soulignait une progression du stock de 225 M€.

## 2 Les observations du CESER

### 2.1 Le CESER approuve pleinement le choix, dans une situation politique nationale incertaine, de voter le budget primitif en décembre.

Le CESER est bien conscient de la difficulté à effectuer des prévisions de recettes liées à des décisions de l'Etat particulièrement difficiles à concevoir dans la tourmente politique actuelle. Disposerons-nous d'une loi de finances ? Sur quels fondements l'Etat pourra-t-il être financé ?

La Région doit perdurer comme un élément de stabilité et assurer une continuité des aides aux nombreux partenaires qu'elle subventionne.

### 2.2 Pour le CESER, la présentation du document d'orientations budgétaires appelle des compléments

Le CESER relève avec intérêt les informations communiquées sur certains éléments tels que l'impact du gel de TVA ou sur la gestion de la dette.

Il aurait apprécié néanmoins que des informations complémentaires soient précisées dans le document :

- Sur les dispositifs complexes (explicités en séance) du DILICO ou de la SPL actifs ferroviaires, en recettes et dépenses.
- Sur les dépenses, à travers des éléments budgétaires chiffrés par grandes masses de politiques, seules à même de porter des appréciations motivées sur leur évolution. Le CESER aurait apprécié par exemple de disposer d'éléments précis sur les actions économiques, sur le bilan social et la gestion prévisionnelle de l'emploi, des compétences et des parcours professionnels.

La présentation orale par l'Exécutif et les services a permis de lever certaines interrogations.

### 2.3 Le CESER prend acte du projet de stabilité totale du budget de 2025 à 2026

Dans un contexte de très fortes incertitudes pour les capacités de financement des collectivités publiques Etat ou Départements, il est appréciable que les marges de manœuvre encore disponibles pour la Région lui permettent de demeurer un socle pour

la commande publique. C'est ce que permet un volume de crédits d'investissement maintenu à haut niveau :

- Globalement de 1,5 milliards d'euros hors FEADER et hors dette
- À près de 1,3 milliards d'euros hors financements variables d'une année à l'autre pour les matériels roulants

S'agissant du budget de fonctionnement qui représente plus de 3 milliards d'euros soit les deux tiers du budget total hors FEADER et hors dette, le CESER relève sa stabilité totale. Il note qu'un certain nombre de ces politiques, notamment celle en matière de transports qui représente la part prépondérante, devraient faire l'objet d'indexations conventionnelles (ex TER, autocars) ou fixées sans maîtrise régionale (ex barèmes de péages ferroviaires).

La baisse des dépenses de fonctionnement depuis 2016 a été maintes fois soulignée. Le CESER réitère la nécessité de maintenir les dépenses de fonctionnement qui constituent un investissement d'avenir. Dans un contexte particulièrement difficile, on pourrait pour cela décaler dans le temps certaines dépenses d'investissement.

## **2.4 Le CESER souhaite qu'un éclairage très précis lui soit apporté sur le dossier du financement des matériels roulants ferroviaires à très fort impact budgétaire**

Il note combien les mouvements financiers entre SPL et Région compliquent les comparaisons budgétaires d'un exercice à l'autre et la construction de séries.

Au vu de l'impact budgétaire de ces mouvements marqués par leur poids et leur variabilité, le CESER prend acte avec satisfaction de l'engagement de l'Exécutif à présenter le budget de la SPL en même temps que le projet de budget primitif.

## **2.5 Pour le CESER, une appréhension des fonds européens gérés par la Région est essentielle**

Il prend acte que les fonds européens sont en fin de programmation. Ceci se traduit notamment par une réduction très forte des mandatements de FEADER de 2023 à 2026, en phase d'achèvement du programme 2014-2020, et avant un redémarrage possible des effets de la programmation suivante.

Le CESER relève que l'ensemble des fonds européens y compris le FEADER pèsent près de 6 % des crédits budgétaires. Leur impact auprès des porteurs de projets locaux doit être placé au cœur de leur analyse, au moment où la Commission européenne projette de laisser la main aux Etats pour gérer ces crédits.

# Annexes

## Annexe 1

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



### Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI  
Président  
Conseil économique, social et  
environnemental régional  
125 rue SMITH  
CS 90051  
69285 LYON CEDEX 02

Le Conseil régional, le 3 octobre 2025

Monsieur le Président,

En référence aux articles L 4241-1 et L 4241-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire 2025
- Débat d'orientation budgétaire : garder le cap dans un contexte national désastreux

Il sera examiné lors de l'Assemblée plénière des 16 et 17 octobre prochains. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées et relations aux élus.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

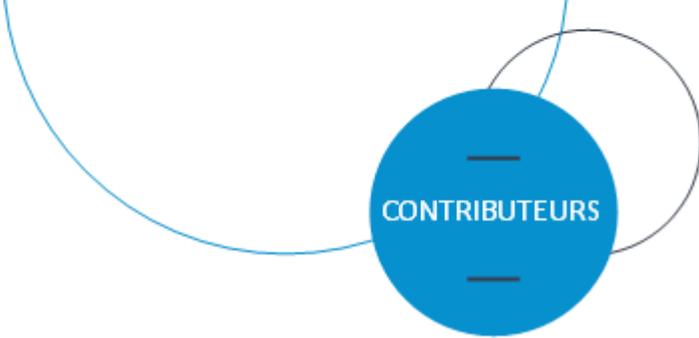
Fabrice PANNEKOUCKE



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
101 cours Charlemagne  
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 02  
Tél. 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85

[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

► Marie-Christine PLASSE

2<sup>ème</sup> vice-présidente, référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

---

## Collège 1\*

- ALLARD Nelly (HABITAT)
- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)

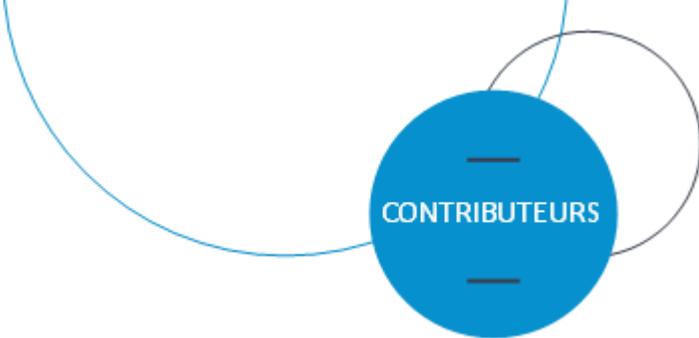
## Collège 2\*

- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUERROUJ Nassira (CFE-CGC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

## Collèges 3-4\*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- GILLES Pascale (Mouvement asso)

*Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées*



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- DUBOISSET Gilles (CCI)
- JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (BATIMENT)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)

### Collège 2\*

- MARGERIT Laurence (CGT)
- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)

### Collèges 3-4\*

- PELLA Dominique (Recherche)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)
- WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)

*Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées*

## Remerciements

**DARAGON Nicolas**, Vice-Président délégué aux finances, à l'administration générale, aux ressources humaines et aux fonds européens du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**SIMON Claire**, Directrice générale adjointe en charge du Pilotage des ressources du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**TARDY-COVET Thierry**, Directeur de la Direction des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclarations des groupes

## Intervention de Jean-Luc DOLLEANS, au nom du collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Notre analyse s'inscrit dans un contexte national et international d'une gravité inédite. Celui-ci est marqué par une accumulation d'incertitudes majeures : la menace géopolitique en Europe, une stratégie économique américaine pénalisant le commerce extérieur, et surtout, une situation des finances publiques françaises alarmante et une instabilité politique autodestructrice. Avec un ratio de dette parmi les plus élevés d'Europe, un déficit public hors de contrôle et une instabilité institutionnelle chronique, l'État impose aux collectivités, et particulièrement aux Régions, une contribution drastique au redressement national.

Dans ce climat de forte turbulence, le Collège 1 tient à saluer la décision de la Région de « garder le cap ». La stratégie budgétaire présentée n'est pas seulement une reconduction de principes de bonne gestion. Elle représente un acte de responsabilité et de stabilité essentiel pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Le Collège 1 apprécie la trajectoire financière proposée pour 2026, car elle est le fruit d'une discipline constante qui a fait ses preuves et qui place Auvergne-Rhône-Alpes dans une position singulière par rapport à la moyenne des régions françaises.

Pour les entreprises que nous représentons, l'efficacité de la dépense publique est un prérequis à la confiance. Nous constatons que la Région continue d'appliquer une règle d'or vertueuse : la stabilité de ses dépenses de fonctionnement reste volontairement en deçà de celle de ses recettes. Cette maîtrise, maintenue malgré un contexte inflationniste, est le principal levier de la performance financière de la collectivité.

Cet effort permet de dégager une capacité d'autofinancement forte. Le taux d'épargne se situant 7 points au-dessus de la moyenne des autres régions. Cet indicateur n'est pas qu'un chiffre : il représente la capacité de la Région à financer ses projets d'avenir par ses propres moyens, sans alourdir la charge pour les générations futures.

Chaque euro économisé en fonctionnement a été réinvesti en projets pour le territoire. Les orientations pour 2026 confirment cette priorité avec une enveloppe de crédits d'investissement maintenue à un niveau très élevé, autour de 1,5 milliard d'euros.

Pour le monde économique, ce volume de commande publique est un signal majeur. Il agit comme un bouclier contre le ralentissement conjoncturel en soutenant directement les carnets de commandes de nos entreprises. Cet effort d'investissement massif, financé à 97 % par l'autofinancement de la Région, est le principal levier de compétitivité et d'attractivité de notre territoire.

La solidité financière de la Région est un atout stratégique. Le délai de désendettement a été divisé par deux depuis 2015 pour s'établir autour de 3 ans, soit le niveau le plus faible de toutes les régions françaises, et plus de 3 ans en deçà de la moyenne nationale.

Cette solvabilité est la conséquence directe de deux principes fondateurs que le Collège 1 soutient sans aucune réserve : Pas de hausse d'impôts pour les ménages ou les acteurs économiques et pas de dette nouvelle pour les générations futures.

Ces engagements favorisent un environnement fiscal prévisible, indispensable à la prise de décision des entrepreneurs. Cette bonne gestion est d'ailleurs reconnue et validée par les agences de notation : la Région conserve une qualité de crédit intrinsèque « aa+ » de Standard & Poor's, soit deux crans au-dessus de la note de l'État français. Cette confiance des marchés financiers permet à la Région d'emprunter à moindre coût, libérant ainsi des marges pour l'investissement.

Si le cap fixé est le bon, sa mise en œuvre doit tenir compte des réalités de terrain dans une conjoncture économique difficile. Le Collège 1 souhaite mettre l'accent sur les points suivants :

L'économie régionale repose sur un tissu dense de Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises. Ces dernières sont les plus exposées au ralentissement de la demande, à la hausse des coûts et aux difficultés de trésorerie. Si nous saluons le maintien du plan en faveur de l'économie de proximité, nous appelons à une vigilance renforcée.

Nous recommandons à la Région de veiller à ce que la mise en œuvre du budget 2026 puisse faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique, renforcer et simplifier les dispositifs de soutien en s'assurant que les aides soient rapidement mobilisables et d'intensifier l'accompagnement de leurs transitions, qu'elles soient numériques, écologiques ou liées aux ressources humaines, qui représentent des investissements nécessaires à leur compétitivité. Nous constatons que les partenaires sur lesquels s'appuie la Région ont des moyens qui se restreignent.

Le Collège 1 porte également une attention particulière sur la robustesse et l'ambition de la politique d'investissement que nous venons de saluer et est tout autant sensible à l'équilibre des budgets de fonctionnement. Ces derniers garantissent le bon fonctionnement des services publics régionaux (transport, éducation, aides aux entreprises) et l'efficacité des dispositifs d'aide et de soutien aux acteurs économiques, qui sont les garants de l'activité quotidienne du territoire. L'équilibre entre l'investissement structurant et le fonctionnement opérationnel doit demeurer la ligne directrice de la gestion régionale.

Le Collège 1 est conscient que la trajectoire régionale est menacée par des facteurs exogènes. Nous saluons l'approche prudente de l'Exécutif qui a anticipé dans sa préparation budgétaire les mesures pénalisantes de l'État, comme le probable gel des recettes de TVA pour la deuxième année consécutive ou le renforcement du dispositif DILICO.

Par ailleurs, nous prenons acte de la complexité introduite par les nouveaux schémas de financement liés à l'ouverture à la concurrence du TER, notamment la création d'une Société Publique Locale dite SPL actifs ferroviaires". Nous notons l'engagement de transparence et de lisibilité de la Région quant à ces opérations.

En conclusion, sauf expression individuelle, le Collège 1 du CESER valide les orientations budgétaires pour 2026. Elles témoignent d'une gestion sérieuse, courageuse et visionnaire, qui dote notre Région d'une capacité d'action et d'investissement unique en France dans un contexte particulièrement difficile.

En tout dernier, les membres de la commission 10 du collège 1 saluent l'expertise, la pertinence et l'engagement du travail de Michel Raffin. Merci à lui.

---

### **Intervention de Elisabeth SAILLANT, au nom du Collège 2 (CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA et SOLIDAIRES)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

J'interviens au nom de la CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, UNSA et SOLIDAIRES.

Les orientations budgétaires 2026 et le budget supplémentaire 2025 nous ont été présentés par le vice-président monsieur Nicolas DARAGON et la Direction des services des finances.

Encore plus que l'année dernière, ces orientations s'inscrivent dans un contexte national et international particulièrement tendu avec une incertitude inégalée sur le plan politique et par conséquent budgétaire.

Dans ce contexte, les communications régionales mettent en avant leur bonne gestion et l'augmentation des investissements depuis 2015 avec une hausse de 635 millions d'euros.

Cependant, nos organisations syndicales souhaitent souligner qu'il ne s'agit pas seulement d'augmenter les investissements mais que le choix de leur répartition est tout aussi important. Il est ainsi crucial de s'assurer que ces investissements bénéficient à toutes les catégories de la population, surtout les plus vulnérables. Par exemple, investir dans des infrastructures de transport en commun écologiques, comme des tramways ou des bus électriques, qui desservent également les zones rurales et les quartiers défavorisés, permettrait de réduire les émissions de CO2 tout en améliorant l'accès aux services pour tous les habitants. Surtout l'investissement ne doit pas se faire au détriment des dépenses de fonctionnement, et c'est là que le bât blesse.

Depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement, qui rappelons le, sont des investissements d'avenir, n'augmentent pas donc diminuent de fait en raison de l'inflation. Cette situation n'est pas acceptable car elle ampute les missions obligatoires de la région en termes de formation, compétence obligatoire, mais également de soutien aux populations les plus en difficulté et d'efforts environnementaux. Il est

indispensable de redéfinir les priorités régionales dans ce sens en privilégiant la formation professionnelle et les politiques sociales. Ainsi allouer une partie du budget régional à des programmes de formation pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en difficulté offrirait des opportunités de développement de compétences et d'insertion professionnelle notamment dans les secteurs en croissance comme les énergies renouvelables et le numérique.

Quant aux autres politiques en faveur de nos concitoyens comme l'économie, la santé, la culture, le tourisme, la recherche, l'innovation, le sport, l'aménagement du territoire, elles méritent une vision ambitieuse qui n'apparaît pas dans le document. Compte tenu des difficultés croissantes pour bon nombre des habitants de la région et dans un contexte anxieux sur le plan des politiques nationales, la région pourrait profiter de sa bonne santé budgétaire pour palier autant que possible à ces difficultés.

Il n'existe pas de dichotomie absolue entre investissement et fonctionnement : une partie des dépenses de fonctionnement (formation, accompagnements associatif et social) doit être considérée comme investissement d'avenir et être protégée de réductions supplémentaires. Le budget de fonctionnement c'est aussi celui du personnel de la région et compte tenu des augmentations incompressibles liées aux charges, cela conduira à des coupes dans les effectifs, à moins que le Conseil régional puisse utiliser le levier du rajeunissement de ses effectifs au regard de la pyramide des âges.

Le CESER demande justement à avoir un regard sur le bilan social et autres rapports faisant état de l'évolution des dépenses de personnel, mais aussi de la pyramide des âges et de l'évolution des compétences nécessaires au bon fonctionnement des services régionaux. Rappelons que pour que les politiques régionales s'appliquent dans de bonnes conditions, il est indispensable que le personnel soit en effectif suffisant et œuvre dans des conditions de travail satisfaisantes.

Si les contraintes sur les collectivités territoriales de la part de l'Etat s'accroissent nous en sommes conscients (dispositif DILICO par exemple) et que des menaces planent concernant la gestion des fonds européens qui ne seraient plus confiées à la Région, il n'en demeure pas moins qu'elle a le devoir de tracer une ligne pour l'avenir redonnant espoir aux habitants et que la seule maîtrise des dépenses ne peut constituer un projet pour nos concitoyens.

Nous partageons l'avis élaboré par le CESER et nous le voterons.

---

### **Intervention d'Yvon CONDAMIN, au nom des Collèges 3 et 4**

Monsieur le Président, cher(e)s collègues

Les avis qui viennent de nous être présentés par Bruno Lamotte, élaborés avec la toujours précieuse contribution de Michel Raffin, sont très clairs et très pédagogiques.

Les collèges 3-4 sont très conscients des difficultés que rencontre le Conseil régional pour établir des Orientations budgétaires dans le contexte actuel. Tout comme la Commission IO, ils approuvent le choix de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de voter le budget 2026 dès ce mois de décembre.

Mais avant l'adoption du Budget primitif les Collèges 3-4 souhaitent lancer un cri d'alarme sur la situation du tissu associatif. Comme l'a fait samedi dernier, le Mouvement Associatif autour d'une mobilisation sur le thème « ça ne tient plus » dans la Région et partout en France.

Bien qu'il n'y ait pas de recensement précis, on estime que la Région Auvergne-Rhône-Alpes compte entre 180 et 190 000 associations, mobilisant 1,6 à 1,7 millions de bénévoles, dont 700 000 interviennent chaque semaine dans leur structure ; une enquête IFOP de 2024 souligne que 25 % des habitants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de plus de 65 ans ont une activité bénévole régulière.

Les associations employeuses elles, sont précisément dénombrées : 20 190 en Auvergne-Rhône-Alpes, employant 241 000 salariés (48 % d'entre elles ont moins de 3 salariés, un peu plus de 1 000 en ont plus de 50).

Les associations exercent des activités très variées : sport, culture, social, médical, médicosocial, tourisme. Souvent, elles assurent un véritable « service au public » de manière très « compétitive » puisqu'elles mobilisent pour leur gouvernance, mais aussi leurs interventions, des bénévoles en plus des salariés : médecins, infirmiers, accompagnants, entraîneurs sportifs....

Or depuis plusieurs mois les financements de fonctionnement de l'Etat comme des collectivités locales (Conseils départementaux, Communes) se sont réduits drastiquement. Les disparitions d'associations ne font pas beaucoup de bruit mais elles impactent profondément la vie des habitants, surtout dans les territoires ruraux.

Le choix annoncé de l'Exécutif de sacrifier encore les dépenses de la section de fonctionnement en privilégiant l'investissement ; sachant que l'évolution 0 % pour l'ensemble de la section se traduirait automatiquement par une baisse significative des financements de fonctionnement, autres que ceux des postes indexés qui eux seront en augmentation (masse salariale, transports) interpelle à nouveau les Collèges3-4.

Dans une période aussi troublée et incertaine ne devrait-on pas privilégier la consolidation du tissu social. Dans les territoires, il est probable que certains investissements (ronds-points, réfections de monuments...) pourraient être différés sans dommages significatifs, alors que la disparition d'associations qui apportent des services essentiels aux habitants représentent des pertes définitives. Par exemple si l'on considère le vieillissement inéluctable de la population et en particulier des personnes en situation de handicap, la disparition des associations intervenant dans ce secteur aura de très graves conséquences sur le maintien à domicile, du fait de l'absence totale de solutions alternatives.

En conclusion, comme pour les lycées, il y a quelques années, le Collège 3-4 appelle le Conseil régional à adopter un « plan Marshall pour les associations ».

Sauf expressions individuelles, les Collèges 3-4 voteront positivement ces avis.

---

### **Intervention de Alexis MONNET, au nom du CRAJEP**

Mesdames, messieurs, membres du CESER,

J'aimerais compléter cet avis sur l'orientation Budgétaire 2026 de la Région en allant un peu plus loin que la prise de parole du collège 3-4.

Je prends la parole au nom de nombreuses associations d'Auvergne-Rhône-Alpes qui, comme dans toute la France, ont répondu à l'appel national du 11 octobre sous la bannière « Ça ne tient plus ». Ce mouvement n'est pas une colère soudaine : c'est le cri de milliers de structures de jeunesse, culturelles, sportives, d'éducation populaire, d'action sociale, qui voient année après année leur capacité d'action s'étouffer faute de soutiens publics stables.

Dans ce contexte national, les alertes du CNAJEP et du LMA sont particulièrement éclairantes. L'éducation populaire, ce secteur fondamental qui permet l'émancipation, la cohésion, l'engagement citoyen, est clairement en danger : centres sociaux, MJC, foyers pour jeunes, centres de loisirs, scoutisme, activités culturelles ou de médiation... Tous sont menacés par la réduction des financements publics ou la disparition totale d'aides.

Hormis le fait qu'il n'y a plus de politique jeunesse depuis près de 10 ans dans notre Région, nous sommes de nouveau confrontés à une situation particulièrement grave. La Région est devenue la seule en France à ne plus soutenir la CRESS – la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire – supprimant sa subvention de 230 000 €, ainsi qu'un soutien clé au Dispositif Local d'Accompagnement et d'autres actions structurantes et aidantes.

Ce retrait ne concerne pas seulement un budget ou une ligne : il touche directement des milliers de personnes, des emplois, des projets qui font vivre des collectifs, des territoires et favorisent l'implication de citoyens et citoyennes dans notre Démocratie. L'ESS, l'éducation populaire, les associations de jeunesse ne sont pas des "charges" : ce sont des partenaires essentiels, des leviers de cohésion, d'égalité d'accès aux droits et d'innovation sociale.

Je veux ici poser trois demandes claires à la Région comme des préconisations pour leur Budget 2026 :

En premier point, la réintroduction immédiate d'un plan de financement pluriannuel pour les associations, pour que cesse le cortège d'incertitudes budgétaires. Les associations doivent pouvoir prévoir, embaucher, engager des actions, sans craindre chaque année la suppression ou la réduction drastique de leurs subventions.

Deuxièmement, le rétablissement des financements supprimés, en commençant par ceux de la CRESS, du Dispositif Local d'Accompagnement, de l'Information Jeunesse et des associations culturelles. Ces entités structurantes méritent non seulement un traitement juste, mais le maintien de la visibilité, de la reconnaissance et de l'utilité publique qu'elles rendent chaque jour.

Enfin, un dialogue régulier, transparent et respectueux, incluant les associations dans les décisions budgétaires les concernant. Les suppressions par communiqué de presse, par appel, sans explication ni concertation, ne sont pas dignes d'une démocratie participative et de leurs implications.

Nous, associations, sommes prêtes à continuer à porter des projets, à être des acteurs de transformation sociale, à allier innovation, solidarité, éducation populaire — à condition que la Région nous reconnaisse comme un partenaire incontournable, non plus comme un coût ou une variable d'ajustement.

Car il ne s'agit pas seulement de soutenir des structures : il s'agit de préserver la démocratie locale, le vivre-ensemble, l'engagement citoyen. Si vous laissez le monde associatif s'étioler, vous fragilisez toute la Région.

Nous comptons sur vous pour que ce cri « Ça ne tient plus » ne soit pas seulement entendu, mais suivi d'actes forts.

Je vous remercie de votre attention, et j'espère que l'avenir ne sera pas celui où l'on se souviendra que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a laissé un vide se creuser... mais celui où l'on dira qu'elle a su redresser, écouter et reconstruire un dialogue avec les associations.

Le CRAJEP s'abstiendra sur ce rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

# Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie	P		
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe	P		
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

1	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P		
		HOMETTE Marie-Odile			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly	P		
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André				

P : procuration

1	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine	P		
		CROZAT Jérôme	P		
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick				
Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric				
Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles				
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice			
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick	P		
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie			
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence			
		MEQUIGNON Christine	P		
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			

P : procuration

<b>2</b>		SAUZEAT Sandrine			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle	P		
		CASALINO Françoise			
		CHENNAZ Cédric			
		GUILHOT Jean-Marc	P		
		JACQUIER Claudine	P		
		JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno			
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne	P		
		ROBERTO Sansoro	P		
		SAILLANT Elisabeth			
	SCHMITT Isabelle				
	SIVARDIÈRE Patrick				
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P		
		BOCHARD Frédéric			
		DEVY Eric	P		
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie			
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			

*P : procuration*

2		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétiens Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes		DEUDE Sylvie			
			GRANDJEAN François			
			VERNET Sandrine	P		
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes		ASENSIO Luis	P		
			GUERROUI Nassira			
			MILANETTI Nathalie			
			ROCHE Jocelyne			
			ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes		HAMELIN Catherine			
			HERAUD Marta			
			LELUC Gilles	P		
			LOHEZ Valérie			
			MYC Michel			
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes		DI MARCO Anna	P			
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes		TRINCA Christiane				
		VELARD Patrick				
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique				
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry				
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie				
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc				
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINÉ Jean-Louis				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	P			

P : procuration

3

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
	BERNARD Sébastien	P		
	DOMPNIER Nathalie			P
	SURREL Hélène			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
	MESSIÉ Christine			
	MEUNIER Frédérique			
	ZAKAR Saïd	P		
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
	POISSON Patricia			

P : procuration

3

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	P		
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice	P		
	GRATALOUP Sylvain			
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien			
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian			
Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
	BONNEFOY Thomas	P		
Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
	RESCHE-RIGON Frédérique			
Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	P		
Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : *procuration*

<b>3</b>	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	P		
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
<b>4</b>	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	P		
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal	P		
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

*P : procuration*

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

Michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

## AVIS

Malgré un contexte d'incertitudes particulièrement fortes pour la France, au vu des réalisations du budget régional en 2024, l'Exécutif régional entend confirmer sa stratégie budgétaire de stabilisation des dépenses de fonctionnement, de maintien à haut niveau de l'épargne brute et de l'investissement et de maîtrise de l'endettement.

Un important changement de périmètre budgétaire est intervenu depuis 2025 en fonctionnement (inscription de toutes les recettes et toutes les charges) et en investissement (mise en place d'une société publique locale de portage des actifs ferroviaires) par suite de la mise en place de l'ouverture concurrentielle de l'exploitation des services TER. Le CESER attend avec intérêt la présentation du budget de la SPL actifs ferroviaires en même temps que celle du budget primitif.

A périmètre inchangé, l'hypothèse budgétaire pour 2026 est construite en stabilité totale par rapport à 2025, à hauteur d'environ 4,5 milliards d'euros. Cette stabilité se traduit à la fois en recettes et en dépenses dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, malgré une contribution importante à la réduction des déficits publics à travers un gel des fractions de TVA et le dispositif d'épargne forcée du DILICO. Le CESER prend acte de cette stabilité. Il considère que les dépenses de fonctionnement peuvent être en grande partie éligibles comme des investissements d'avenir. En conséquence des décalages de dépenses d'investissement pourraient permettre de préserver les équilibres. Il souhaite aussi que l'enjeu des fonds européens soient bien appréhendés.

BUDGET REGIONAL | EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALE |  
FINANCES LOCALES | ORIENTATIONS BUDGETAIRES | REGION  
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos :123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02

T. 04 26 73 49 73

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand  
Cedex 2

T. 04.73.29.45.29